

SITUATION DES PRÉCAIRES DANS L'ESR

Mettre fin à la précarité sans fin

→ par Jean-Luc Godet, secteur Situation des personnels/Non-titulaires

Si la précarité concerne plus d'un agent de la fonction publique sur cinq, elle est particulièrement répandue dans l'enseignement supérieur et la recherche. Revendiquer la création de postes de titulaires à hauteur des besoins reste le seul moyen de maintenir un service public égalitaire, et donc démocratique.

Ainsi que cela fut rappelé au cours de la journée FSU de débat et de mobilisation contre la précarité, le 13 octobre 2016, la précarité concerne près d'un agent sur cinq (940 000, sans compter les 90 000 contrats aidés) dans l'ensemble de la fonction publique (FP). Elle est encore plus répandue dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Les dernières statistiques du ministère⁽¹⁾ font état, en 2015, d'une diminution légère du nombre des agents non titulaires enseignants (ANTE) depuis 2009 (3,4 %). La baisse drastique du nombre de professeurs invités (non précaires) l'explique pour moitié et, si l'on exclut ceux-ci, il y avait tout de même 16 500 ANTE en 2015, soit 20,5 % du total des 80 100 enseignants réels, dont 7 300 doctorants contractuels enseignants-chercheurs (DCE) et 4 700 ATER. Surtout, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. En effet, il faut ajouter à ces chiffres une fraction importante des vacataires, estimés à 135 000 par le ministère⁽²⁾, très souvent engagés pour des besoins permanents et pour des volumes horaires qui n'ont rien d'anecdotique. Du côté des chercheurs, on compte plus de 7 100 doctorants contractuels (DC) n'assurant pas de tâches d'enseignement et tous les post-docs

dispersés dans les laboratoires en fonction des financements par projets, désormais de règle dans le secteur. La précarité est donc une donnée majeure de l'ESR. La revendication de son institu-

surveillance et corrections d'examen), mais sans le salaire qui va avec. Si la précarité place beaucoup d'ANT (enseignants, chercheurs et Biatss) dans des positions intenable, elle transforme aussi des titulaires

soins, et d'intégration de tous les ANT qui le souhaitent dans la FP reste le seul moyen de maintenir un service public à peu près égalitaire, sans trop d'écarts de revenus, sans trop d'abus hiérarchiques, et donc à peu près démocratique.

Cependant, comment construire le rapport de forces nécessaire à l'éradication d'une précarité sans cesse renouvelée ? Si les initiatives ponctuelles comme celles de la FSU en 2015 et 2016, les délégations récurrentes auprès des ministères de la FP, permettent de formuler les revendications des précaires, elles restent limitées et répétitives. Les collectifs comme celui des travailleurs précaires de l'ESR aident aux premières organisations d'un milieu peu syndiqué, mais ils ne résorbent pas la coupure entre précaires et titulaires. On sent bien par ailleurs que, derrière la précarité, est posée la question bien plus large de l'organisation de la société humaine. Ce n'est pas un hasard si le Collectif des précaires a tenu à ce que dans l'appel au rassemblement du 7 novembre devant l'Assemblée nationale figure une référence à la lutte contre la loi travail. Car c'est dans le combat global contre des rapports sociaux concurrentiels et mortifères, dans lequel un syndicalisme de transformation sociale a une place centrale, que nous pourrions enfin boucler le cycle infernal d'une précarité sans fin. ●

Comment construire le rapport de forces nécessaire à l'éradication d'une précarité sans cesse renouvelée ?

tionnalisation par la CPU (au nom de « l'agilité » de gestion) a déjà trouvé des débuts de concrétisation en ce qui concerne les vacataires : du projet de décret mettant en place des vacataires-contractuels (entre 96 heures et 192 heures) aux expérimentations (au mépris des textes actuels) d'élargissement du « vivier » des vacataires aux travailleurs pauvres (comme à Paris-XIII). Parallèlement, afin d'écartier tout risque de recours au tribunal administratif, de véritables « licenciements » frappent chaque été des vacataires engagés depuis plusieurs années. Enfin, les traditionnels abus perdurent, dont sont notamment victimes une partie des 850 lecteurs de langues étrangères employés illégalement à des tâches de maîtres de langue (TD au-delà du seuil de 100 heures,

en relais résignés, voire pleinement consentants, d'une gestion bureaucratique bafouant les droits sociaux et le droit à l'emploi. La précarité à l'université ronge donc le service public dans sa totalité. Dans ce cadre, le « moindre mal » à court terme qu'est par exemple la transformation de « faux vacataires » en CDD ou CDI, ou celle de CDD en CDI, reste un mal à long terme, surtout quand le CDI ne s'accompagne pas d'une grille, au moins indicative, de progression du salaire. De même, s'il faut absolument relayer les revendications des vacataires d'engagements formalisés avant le début des cours et d'un paiement mensualisé, celles-ci n'ébrèchent que très partiellement la précarité du vacariat. L'exigence de création massive de postes de titulaires, à hauteur des be-

Dans l'ESR, les agents contractuels représentent 40 % des personnels Biatss, 30 % des enseignants et des EC et 21 % des personnels des organismes de recherche.



© Guillaume Highwire / Flickr

(1) Note de la DGRH – Enseignement supérieur – n° 4 – juin 2016 :

cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/statistiques/83/9/Non_permanent_2015_601839.pdf

(2) Ce nombre de 135 000 vacataires est une extrapolation douteuse car tous les établissements n'ont pas répondu au ministère. Dans une université moyenne comme Angers, pour ne prendre qu'un exemple, ce sont 70 000 heures (hors 50 000 heures complémentaires) qui sont attribuées aux vacataires, soit l'équivalent de 365 postes d'enseignants-chercheurs...